

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

COMPTE ADMINISTRATIF 2024

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la commune ;



Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées en 2024. En vertu de l'article L 1612-12 du CGCT, l'arrêté des comptes est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif, après transmission du compte de gestion établi par le comptable au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivant l'exercice. Le conseil municipal arrête, lors de la même séance, tant le compte administratif que le compte de gestion et ce vote doit avoir lieu avant le 30 juin ; Le compte administratif 2024 a été voté le 13 mars 2025.

Dès lors qu'une collectivité dispose d'un site internet, la présente note y est mise en ligne, les documents budgétaires doivent être mis en ligne et accessibles gratuitement dans un délai d'un mois après leur adoption conformément au décret n°2016-834 du 23 juin 2016 ou sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

COMPTE ADMINISTRATIF 2024 - BUDGET PRINCIPAL

	Exercice 2024	Exercice 2023
Résultat section de fonctionnement de l'exercice	355 644,43 €	215 614,17 €
Résultat de clôture fonctionnement (exercice + résultat reporté n-1)	736 411,72 €	1 029 384,04 €
Résultat section d'investissement de l'exercice	450 534,88 €	-241 182,27 €
Résultat cumulé investissement (exercice + résultat reporté n-1)	- 55 561,85 €	- 506 096,73 €
Besoin (-) ou excédent de financement section d'investissement avec RAR (restes à réaliser)	- 462 535,14 €	- 648 616,75 €
Résultat définitif ensemble du budget	273 876,58 €	380 767,29 €

Les RAR (restes à réaliser) constituent les dépenses engagées non mandatées et les recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre, au 31 décembre.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

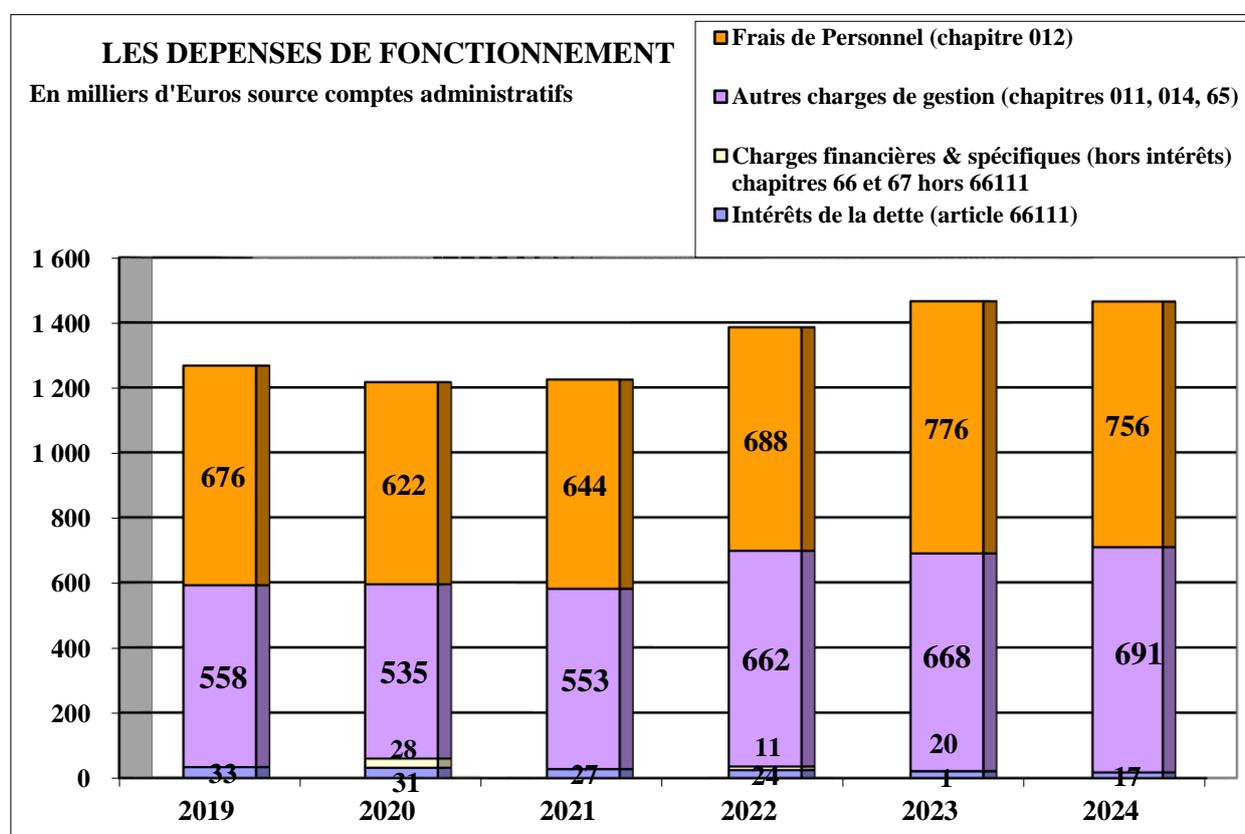
Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

I) Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement incluent : l'entretien et les charges des bâtiments communaux, les salaires du personnel communal, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les prévisions et les réalisations

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
		Budget prévisionnel 2024	Compte administratif 2024
011	Charges à caractère général	662 131.07 €	529 200.24 €
012	Charges de personnel	769 442 €	756 148.14 €
014	Atténuation de produits	0 €	0 €
65	Autres charges gestion courante	165 615.28 €	161 826.12 €
66	Charges financières	17 617.48 €	17 217.48 €
67	Charges spécifiques	4 000 €	0 €
68	Dotations aux amortissements et provisions	80 300 €	80 300 €
	Total dépenses réelles	1 699 105.83 €	1 544 691,98 €
042	Dépenses d'ordre de fonctionnement	36 403.48 €	112 176.29 €
023	Virement à la section d'investissement	515 595.39 €	
	TOTAL DEPENSES	2 251 104.70 €	1 656 868,27 €



Chapitre 012 charges de personnel

Frais de personnel (chapitre 012) / dépenses réelles de fonctionnement (%) : En 2024 les frais de personnel ont constitué 48.95 % des dépenses réelles de fonctionnement réalisées. En moyenne ceux-ci représentent 35 à 50 % des dépenses de fonctionnement d'un budget communal.

Article	Principales variations par rapport à 2023
633 - Impôts, taxes et versements assimilés / rémunérations (autres organismes)	+ 2 666,77 €
6450 - Charges de sécurité sociale et de prévoyance	-7 003,97 €
6218 - Autre personnel extérieur	-17 544,09 €

6218 - Autre personnel extérieur : cet article est en diminution car du personnel recruté via le service public de l'emploi temporaire (service SPET du Centre de gestion de la Corrèze) en 2023 a été recruté en direct sur 2024 et de fait rémunéré sur les articles 6411 et 6413 suite entre autres au départ à la retraite d'un agent au 1^{er} janvier 2024. En 2023 la commune avait remplacé également un agent pour maternité dont le congé a pris fin début 2024.

633 Impôts, taxes et versements assimilés / rémunérations (autres organismes) : Après plusieurs années sans prestataire de médecine préventive puis avec un service restreint pour ses agents, la commune a pu bénéficier via le Centre de gestion de la Corrèze de visites médicales périodiques à compter de la fin de l'année 2023, la commune en conséquence a versé en 2024 une cotisation basée sur ses effectifs de 2 009.59 € d'accès au service.

6450 Charges de sécurité sociale et de prévoyance : En 2023 un rappel de demi-traitement avec effet rétroactif depuis 2020 suite au placement d'un agent en CITIS (congé pour invalidité temporaire imputable au service) était intervenu en 2023 et avait donné lieu à cotisations ainsi qu'à un rappel de cotisations sur les demi-traitements d'exercices antérieurs initialement exonérés de certaines charges patronales avant placement en CITIS de l'agent. Cette charge de personnel avait été atténuée par le remboursement d'indemnités journalières par l'assurance statutaire de la commune.

Les agents CNRACL (Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales) titularisés au plus tard le 1^{er} janvier 2013 pouvaient solliciter la validation de leurs services de non-titulaire auprès de la CNRACL. Des anciens agents communaux ayant sollicité la validation de leurs services auprès de la CNRACL, la commune a dû verser des contributions rétroactives à hauteur de 2 107.07 €. Ces dépenses atypiques ne se retrouvent pas en 2024. Enfin un agent titulaire CNRACL à sa demande a été placé fin du 1^{er} semestre 2024 en disponibilité. Cette absence a été en direct partiellement compensée par le recours à du personnel saisonnier ce qui explique également la diminution de cet article.

L'attribution réglementaire de 5 points d'indice majoré pour tous les agents publics à compter du 1^{er} janvier 2024 conformément au décret n°2023-519 du 28 juin 2023 a été appliquée. Comme le permettait le décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023 le conseil municipal a approuvé par délibération le versement d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle à hauteur de 300 € bruts par agent éligible au prorata du temps de travail, soit un montant global versé de 4 445.21 €. La masse salariale est en diminution cependant, ce qui s'explique principalement par l'admission à la retraite au 1^{er} janvier 2024 d'un agent en CITIS (congé pour invalidité temporaire imputable au service impliquant un maintien de son traitement) remplacée sur l'exercice 2023.

Chapitre 011 charges à caractère général

Ce chapitre comporte notamment les charges suivantes : électricité, gaz, eau, téléphone, chauffage, carburant, repas scolaires, fournitures scolaires, fournitures administratives, frais d'affranchissement, contrats de maintenance, primes d'assurance, fournitures et travaux pour l'entretien des bâtiments, de la voirie.

Article	Principales variations par rapport à 2023	Commentaires variation
60612 - Energie - Electricité	- 11 204,98 €	Le budget prévisionnel était en diminution significative suivant estimation fournie par la FDEE19 (Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze). On constate en réalisation cette tendance suite à baisse du prix du mégawattheure du groupement d'achat 2024, plus favorable que le précédent groupement d'achat.
624 - Transports de biens et transports collectifs	- 8 150,00 €	Il n'y a pas eu de transport des scolaires à la piscine en 2024, ponctuellement en 2023 des frais de transport étaient intervenus pour une classe patrimoine, enfin la facturation du transport des enfants de maternelle au réfectoire du collège va être décalée comptablement sur l'exercice 2025.

62876 - Remboursements de frais au GFP de rattachement	- 7 187,60 €	7 812,88 € ont été versés en 2023 pour financer le poste de chef de projet du programme "petites villes de demain", programme national qui vise à améliorer la qualité de vie dans les petites centralités et les territoires ruraux. La commune de Beaulieu-sur-Dordogne contribue à hauteur d'un quart de la dépense totale, les communes de Meyssac, Beynat et la communauté de communes Midi Corrézien pour les quarts restants. En 2024 625,28 € ont été versés à ce titre en raison de la cessation de fonctions de l'agent recruté à cet effet.
60621 - Combustibles	- 6 299,59 €	La commune à compter de l'hiver 2023 a modifié son système de chauffage pour la mairie en passant du fioul aux granulés. Les frais de chauffage de la mairie en 2023 étaient de 11 206,69 € contre 6 691,10 € en 2024.
60632 - Fournitures de petit équipement	- 4 824,86 €	Le compte des fournitures de petit équipement est utilisé pour des dépenses hétérogènes tous services confondus : services généraux, services techniques, école etc, ce qui implique des variations significatives d'un exercice à l'autre.
6288 - Autres services extérieurs	- 3 797,40 €	Moins de séances de canoë ont été suivies par les scolaires par rapport à 2023 et des séances de 2022 avaient été décalées comptablement sur l'exercice 2023.
61558 - Entretien et réparations sur autres biens mobiliers	- 3 190,09 €	Comme en 2023 (12 360 €) la commune a effectué des travaux d'entretien de la gabare (7 154 € mandatés en 2024), le solde de ces travaux a été constaté comptablement sur l'exercice 2025 (8 402 €) ce qui explique la diminution de ce poste.
6161 - Primes d'assurances multirisques	+ 3 626,18 €	L'INSEE communique un indice des prix assurances en janvier 2025 en hausse annuelle de 9%.
622 - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	+ 4 776,94 €	6 480 € d'honoraires ont notamment été mandatés en 2024 pour le suivi de travaux d'entretien de toiture sur la chapelle des Pénitents et l'abbatiale, dépense atypique en 2024.
613 - Locations	+ 6 565,33 €	La commune a souscrit un nouveau contrat de location d'illuminations de Noël pour 6 782,21 € annuels. Le précédent contrat de leasing s'était arrêté en 2021.
615232 - Entretien et réparations sur réseaux	+ 11 636,17 €	L'entretien de l'éclairage public concernant le 2nd semestre 2023 a été décalé comptablement sur l'exercice 2024, qui a enregistré quelques autres réparations.
615221 - Entretien et réparations sur bâtiments publics	+ 42 754,80 €	42 528 € de travaux d'entretien de toiture sur la chapelle des Pénitents et l'Abbatiale ont été effectués en 2024.

Chapitre 65 charges de gestion courante

Ce chapitre correspond notamment à la participation annuelle versée au syndicat mixte BELLOVIC pour les travaux de voirie, au versement des indemnités et cotisations des élus, aux subventions attribuées aux associations.

Article	Principales variations par rapport à 2023	Commentaires variation
65568 - Autres contributions	- 5 214,10 €	En 2024 la commune a de nouveau fait le choix de verser sa contribution aux travaux de voirie communale non communautaire et de voirie rurale effectués en 2023 en une fois (la commune pouvant choisir entre une contribution unique ou une contribution lissée sur 10 ans). Cette contribution est versée au Syndicat mixte BELLOVIC et varie suivant le volume de travaux effectués.
6541 - Créances admises en non-valeur	+ 412,18 €	Le conseil municipal a approuvé l'admission en non-valeur de deux titres de recettes dont le service de gestion comptable n'a pu obtenir le recouvrement. La décision prise n'éteint pas la dette du redevable. Le titre émis conserve un caractère exécutoire et l'action en recouvrement demeure possible s'il apparaît que le débiteur revient à meilleure fortune.
65748 - Subvention de fonctionnement aux autres personnes de droit privé	+ 428,62 €	Ont été nouvellement subventionnées en 2024 les associations suivantes : les amis de Scheinfeld, le club rencontre, le comité des fêtes de Brivezac, la compagnie du domaine théâtral, SOS violences conjugales, les conciliateurs de justice, les croquettes du cœur et, pour le projet route des signes lapidaires, Noailhac mémoire et patrimoine.
65311 - Indemnités de fonction (élus)	+ 456,17 €	Depuis le 1er janvier 2019 l'indice brut 1027 sert de base pour le calcul des indemnités de fonction des élus locaux. Le décret n°2023-519 du 28 juin 2023 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation a modifié, au 1 ^{er} janvier 2024, la correspondance entre les indices bruts et les indices majorés, conduisant à une augmentation de 5 points d'indices majorés. En conséquence, depuis le 1er janvier 2024, l'indice brut 1027 correspond à l'indice majoré 835 (contre 830 auparavant). Par ailleurs la hausse du point d'indice de la fonction publique datant du 1er juillet 2023 (+ 1,5 %) est assumée en année pleine en 2024.
65312 - Frais de mission et de déplacement (élus)	+ 1 066,44 €	Des déplacements ont été effectués en 2024 pour représenter la commune au congrès des plus beaux villages de France et pour la remise du prix villes et villages fleuris avec l'obtention en 2024 d'une deuxième fleur.

Chapitre 68 Dotations provisions semi-budgétaires

En 2024 une provision complémentaire a été constituée à hauteur de 80 000 € pour anticiper la clôture comptable des budgets annexes lotissements considérant le prix de vente inférieur au prix de revient consenti sur les ventes de lots dans un souci d'attractivité pour cette opération d'aménagement. Une provision complémentaire concernant des créances non recouvrées a été constituée.

II) Recettes de fonctionnement

Les recettes réelles sont les atténuations de charges, les produits issus de la fiscalité directe locale, les dotations de l'État (dont la dotation globale de fonctionnement) et les participations d'autres collectivités, les produits des services, les revenus des immeubles communaux.

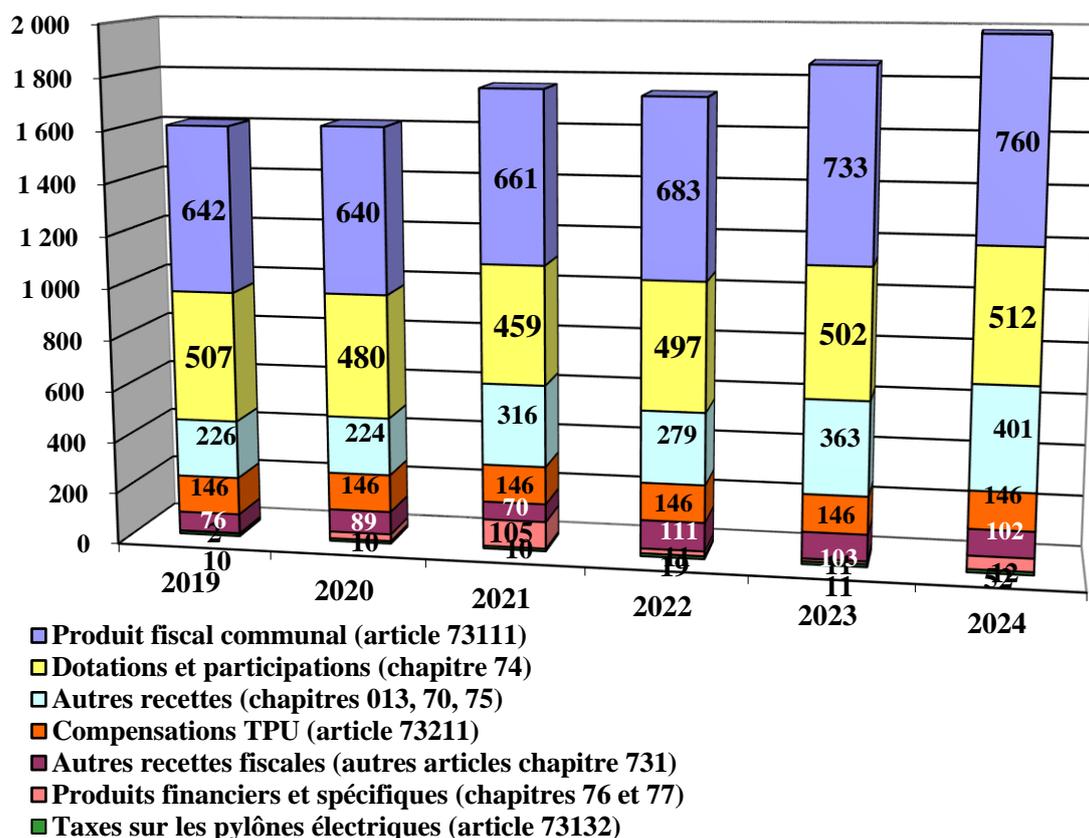
Les prévisions et les réalisations

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
		Budget prévisionnel 2024	Compte administratif 2024
013	Atténuations de charges	76 500 €	80 750.86 €
70	Produits des services	130 084 €	216 849.70 €
73	Impôts et taxes	146 106.41 €	147 039.41 €
731	Fiscalité locale	836 327 €	873 168.88 €
74	Dotations et participations	570 559 €	512 147.42 €
75	Autres produits de gestion courante	101 600 €	103 392.10 €
77	Produits spécifiques	0 €	51 764 €
78	Reprises provisions semi-budgétaires	0 €	466.52 €
	Total recettes réelles	1 861 176.41 €	1 985 578.89 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 161 €	26 933.81 €
R002	Résultat reporté	380 767.29 €	
	Total recettes	2 251 104.70 €	2 012 512.70 €

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

(Recettes de l'exercice, hors résultat reporté)

En milliers d'Euros source comptes administratifs



Travaux effectués en régie pris en compte dans le graphique ci-dessus

Chapitre 731 Fiscalité locale

Article	Principales variations par rapport à 2023	Commentaires variation
73111 - Impôts directs locaux	+ 27 464,00 €	En 2024 le coefficient national de revalorisation des bases d'imposition a augmenté de 3,86 %, augmentant par voie de conséquence le produit fiscal. Le conseil municipal a décidé en 2024 de ne pas augmenter les taux d'imposition.

Autres recettes fiscales du chapitre 731 Fiscalité locale

Article	Principales variations par rapport à 2023	Commentaires variation
73123 - Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière	- 8 063,93 €	Il a été constaté une diminution en 2024 (-18,82 %) du versement annuel de cette taxe départementale basée sur le prix et le nombre de cessions de biens immobiliers. Le montant global à répartir par le Conseil départemental entre les communes de moins de 5000 habitants qui ne perçoivent pas directement cette taxe était en baisse de 20,52 %.
7351 - Taxe sur la consommation finale d'électricité	+ 5 092,34 €	La FDEE 19 (fédération départementale d'électrification et d'énergie de la Corrèze) reverse aux communes membres la taxe sur la consommation finale d'électricité calculée sur le volume d'électricité consommée. Par ailleurs, en lieu et place des collectivités adhérentes et conformément à la loi du 15 juin 1906, la FDEE 19 est propriétaire de toutes les lignes HTA (moyenne-tension), BT (basse-tension) aériennes et souterraines et de tous les postes HTA/BT situés sur son territoire. Le concessionnaire (ENEDIS), « locataire » des réseaux qu'il utilise pour distribuer l'électricité verse une redevance annuelle reversée aux communes membres. La TICFE (taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Électricité) reversée a augmenté sur l'exercice 2024.

Chapitre 74 Dotations et participations :

Ce chapitre concerne essentiellement les dotations de l'Etat.

Article	Principales variations par rapport à 2023	Commentaires variation
74748 - Participations autres communes	- 61 645,39 €	Il a été constaté en définitive sur cet article, suite à modification d'imputation demandée par la trésorerie, la participation aux frais de fonctionnement de l'école des communes de résidence relevant d'un autre GFP (groupement à fiscalité propre) soit d'une communauté de communes autre que Midi Corrèzien. La participation des communes issues de la même communauté de communes a été constatée à l'article 70875 - Remboursement de frais par les communes membres du GFP (groupement à fiscalité propre).
748374 - Dotation de développement - biodiversité et aménités rurales	+ 5 075 €	La loi de finances pour 2020 avait instauré une dotation budgétaire de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité dont le bénéfice a été étendu en 2024 aux communes rurales dont une partie significative du territoire comprend une aire protégée ou jouxte une aire marine protégée. 90 communes en ont bénéficié en 2024 en Corrèze.
744 - FCTVA	+ 7 144,52 €	La commune récupère la TVA sur des dépenses de fonctionnement éligibles réalisées au cours de l'exercice. Cette recette varie donc suivant les dépenses de l'exercice qui ont été plus importantes en 2024 en raison des travaux d'entretien de toiture réalisés sur la chapelle des Pénitents et l'abbatiale.
741121 - Dotation de solidarité rurale (DSR) des communes	+ 15 730 €	Son montant est notifié chaque année par l'Etat.

741127 - Dotation nationale de péréquation (DNP) des communes	+ 20 369 €	La commune est redevenue en 2024 éligible à cette dotation. Sont pris en compte le potentiel financier, le potentiel fiscal et l'effort fiscal de la commune en rapport avec ces mêmes données des communes de la même strate de population.
74718 - Participations Etat - Autres	+ 20 748,12 €	La commune a perçu en 2024 20 420 € de subvention de fonctionnement de la DRAC (direction régionale des affaires culturelles) pour les travaux d'entretien de toiture sur la chapelle des Pénitents et l'abbatiale éligibles au FCTVA.

AUTRES RECETTES

Chapitre 013 Atténuation de charges :

Ce chapitre comprend pour l'essentiel les remboursements des rémunérations en cas d'absence du personnel (maladie, congés maternité...) Il était en diminution sur 2024 : - 15 066,09 € par rapport à 2023 (indemnisation de différents congés intervenus en 2024 : maternité, temps partiels thérapeutiques, maladie ordinaire). La commune avait notamment perçu en 2023 des indemnités suite au placement d'un agent en CITIS (congé pour invalidité temporaire imputable au service) avec effet rétroactif depuis 2020, ainsi que des aides du FIPHPF (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique) à l'occasion d'un contrat arrivé à son terme courant 2024.

Chapitre 70 Produits des services :

Sont constatés notamment sur ce chapitre le montant des ventes de prestations de services et produits afférents aux activités annexes (concessions cimetières, redevances d'occupation du domaine public, etc), les paiements effectués par les familles pour la restauration scolaire et la garderie, les ventes de tickets pour les balades en gabare, le stationnement sur l'aire de camping-car.

Article	Principales variations par rapport à 2023	Commentaires variation
7063 - Redevances et droits des services à caractère sportif et de loisirs	-14 844,90 €	Pour cause de débit important de la Dordogne empêchant la navigation et en raison des conditions météorologiques défavorables en 2024 les recettes de balades en gabare ont été en baisse significative sur l'exercice.
7067 - Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	- 2 732,19 €	On constate une légère diminution des facturations de repas pris à la cantine scolaire.
7032 - Droits de stationnement et de location sur la voie publique	+ 5 869,06 €	La redevance d'occupation du domaine public versée par ORANGE au titre de l'année 2023 a été décalée comptablement sur l'exercice 2024 (7 121,05 € constatés au titre de 2024 et 2023). Sur cet article sont constatées les recettes de la régie camping-cars en légère baisse sur 2024 (- 1 090,50 €).
70875 - Remboursement de frais par les communes membres du GFP (groupement à fiscalité propre)	+ 63 799,63 €	Il a été constaté en définitive sur cet article non budgété, suite à modification d'imputation demandée par la trésorerie, la participation aux frais de fonctionnement de l'école des communes de résidence relevant du même GFP (groupement à fiscalité propre) soit de la communauté de communes Midi Corrèzien. La participation des communes issues d'une autre communauté de communes a été constatée à l'article 74748 - Participations autres communes.

Chapitre 75 Autres recettes de gestion courante :

Article	Principales variations par rapport à 2023	Commentaires variation
756 - Libéralités reçues	+ 13 050 €	La commune a bénéficié en 2024 d'un don de la caisse locale du Crédit agricole de 13 000 € au profit de la chapelle des Pénitents et de l'abbatiale.
75888 - Autres produits divers de gestion courante	-12 904,05 €	Cet article (qui inclue en comptabilité M57 d'anciens articles comptables du chapitre 77) enregistre notamment des recettes très hétérogènes irrégulières (dégrèvement de taxe foncière, apurement de caution prescrite, indemnisation de sinistre) moindres en 2024.

Chapitre 77 Produits spécifiques :

Article	Principales variations par rapport à 2023	Commentaires variation
7751 - Produits des cessions d'immobilisations (hors ASA associations syndicales autorisées)	+ 50 000 €	La commune a cédé 157.50 m2 de l'ancien centre de secours rue Emile MONBRIAL à M. et Mme CRISTEA pour y installer leur activité de kinésithérapie.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES				RECETTES			
		Budget prévisionnel 2024	Compte administratif 2024			Budget prévisionnel 2024	Compte administratif 2024
20	Immobilisations incorporelles	96 432 €	2 031.04 €	13	Subventions d'investissement	328 494.03 €	185 188.72 €
21	Immobilisations corporelles	398 833.75 €	99 021.18 €	16	Emprunts et dettes assimilées	340 851.12 €	0 €
23	Immobilisations en cours	960 309.27 €	299 201.90 €				
10	Dotations Fonds divers et réserves		1 518.05 €	10	Dotations Fonds divers et réserves	868 934,52 €	749 821.64 €
16	Emprunts et dettes assimilées	169 445.79 €	167 945.79 €	024	Produits des cessions d'immobilisations	50 000 €	0 €
	Total dépenses financières	169 445.79 €	169 463,84 €		Total recettes financières	918 934,52 €	749 821.64 €
	Total dépenses réelles	1 625 020,81 €	569 717,96 €		Total recettes réelles	1 588 279,67 €	935 010,36 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 161 €	26 933.81 €	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	36 403.48 €	112 176.29 €
041	Opérations patrimoniales	138 949.69 €	6 517.69 €	041	Opérations patrimoniales	138 949.69 €	6 517.69 €
D00 1	Solde d'exécution reporté (Déficit)	506 096.73 €		021	Virement de la section de fonctionnement	515 595.39 €	
	Total dépenses de l'exercice	2 279 228,23 €	603 169,46 €		Total recettes de l'exercice	2 279 228,23 €	1 053 704,34 €

Les principaux travaux et acquisitions de l'année 2024 ont été les suivants :

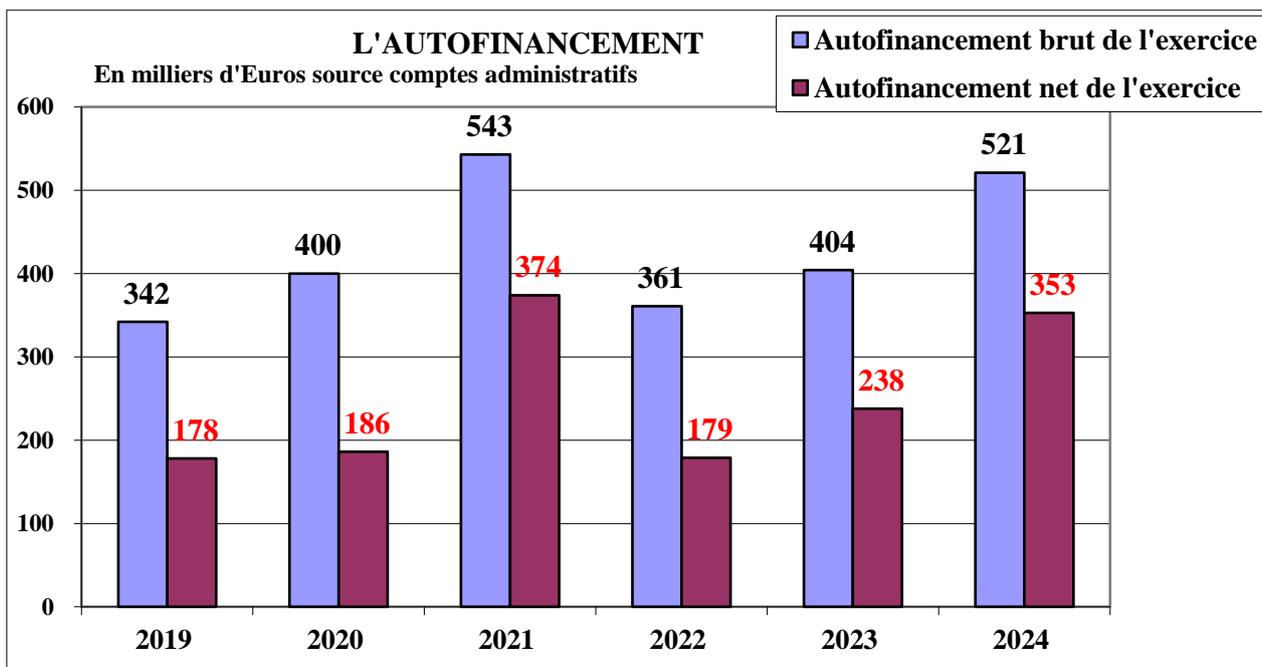
- Frais d'étude et travaux de réhabilitation de la salle polyvalente de Brivezac et équipements de la salle
- Consultation des entreprises pour l'aménagement rue Marcou et Eustorg de Beaulieu
- Frais de maîtrise d'œuvre pour les espaces publics aux Estruels
- Fin des travaux d'équipements de loisirs dans la cour de la maternelle
- Acquisition de la tour Sainte-Catherine
- Engazonnement du cimetière des Aubarèdes
- Matériel technique (coffrets d'outillages, coffrets électriques notamment), signalisation horizontale et réfection de marquage au sol routier, installation complémentaire de stores extérieurs au service de

gestion comptable (trésorerie), jeu pour enfant au stade, mobilier garderie/bibliothèque, renouvellement matériel informatique de la mairie

- Fin des travaux de changement de la chaufferie de la mairie (granulés)
- Fin des travaux de la 2nde phase d'aménagement de bourg rue Emile Monbrial

NIVEAU EPARGNE BRUTE ET EPARGNE NETTE

L'épargne brute ou capacité d'autofinancement (CAF) est l'excédent de ressources dégagé par la commune au niveau de sa section de fonctionnement qui peut être utilisé notamment pour rembourser des emprunts et/ou pour financer de nouveaux investissements. L'épargne nette est égale à l'épargne brute après déduction des remboursements de dette.



DETTE



ENDETTEMENT

Niveau d'endettement : Il reste 8 emprunts à taux fixe à rembourser.

Indicateur capacité de désendettement Cet indicateur (dette au 31/12 rapportée à l'épargne brute) répond à la question : en combien d'années une collectivité peut-elle rembourser sa dette si elle utilise pour cela son épargne brute ? On considère que la situation d'une collectivité est inquiétante lorsque le nombre d'années pour rembourser la dette avec son épargne brute est supérieur à 12 (cet indicateur est à relativiser en cas de dette récente).

Capital restant dû au 31/12/2024 : 977 464,41 € = 2,22 années

Recettes- Dépenses réelles de fonctionnement 2024 = 1 985 578,89 € - 1 544 691,98 € = 440 886,91 €

Ratio encours de la dette /recettes réelles de fonctionnement : Ce ratio traduit le poids relatif de la dette par rapport aux capacités budgétaires. Un ratio inférieur à 1 laisse supposer des marges de manœuvre financière.

$\frac{977\,464,41\ \text{€}}{1\,985\,578,89\ \text{€}} = 0,49$

1 985 578,89 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2024

BUDGET ANNEXE ECO LOTISSEMENT LA MICHOUNE

	Exercice 2024
Résultat section de fonctionnement de l'exercice	0 €
Résultat de clôture fonctionnement (exercice + résultat reporté n-1)	0 €
Résultat section d'investissement de l'exercice	-7 689.84 €
Résultat cumulé investissement (exercice + résultat reporté n-1)	-330 058,21 €
Besoin (-) ou excédent de financement section d'investissement avec RAR (restes à réaliser)	-330 058,21 €
Résultat définitif ensemble du budget	-330 058,21 €

Commentaires

Des frais notariés et de modification de permis d'aménager ont été mandatés en 2024. Les écritures comptables de stock correspondantes ont été passées. 6 lots sont à vendre dans ce lotissement au tarif de 14 € le m².

COMPTE ADMINISTRATIF 2024

BUDGET ANNEXE LE RETAILLOU

	Exercice 2024
Résultat section de fonctionnement de l'exercice	0 €
Résultat de clôture fonctionnement (exercice + résultat reporté n-1)	0 €
Résultat section d'investissement de l'exercice	5 324.34 €
Résultat cumulé investissement (exercice + résultat reporté n-1)	-117 329,06 €
Besoin (-) ou excédent de financement section d'investissement avec RAR (restes à réaliser)	-117 329,06 €
Résultat définitif ensemble du budget	-117 329,06 €

Commentaires

La commune a constaté la prescription d'une retenue de garantie. Les écritures comptables de diminution du stock correspondantes ont été passées sur l'exercice. 7 lots sont à vendre dans ce lotissement au tarif de 14 € le m².